Recu en préfecture le 11/04/2022

ID: 030-213000094-20220407-22_12_AFFRESCNE-DE

DELIBERATION DU CONSEIL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

Nombre de conseillers :

En exercice:

Présents:

Votants:

E

T,

T

R

E

R

8 Date de convocation :

31 mars 2022

Date d'affichage :

31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, jeudi 7 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents: Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Secrétaire de séance : Patrick REILHAN.

OBJET: AFFECTATION DES RESULTATS 2021 ⇒ M 14 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur: Alain **BOUTONNET**

Alain BOUTONNET, Adjoint aux finances reprend les résultats du Compte Administratif 2021 et propose aux membres du conseil les affectations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excéde	ent 2020 reporté		177 641, <i>00€</i>
Part af	fectée à l'investissement	t	- 54 607,90 €
Dépen	ses de l'exercice 2021		429 237,15 €
Recett	es de l'exercice 2021		449 086,84 €

Excédent de fonctionnement 2021

142 882,79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice 2021	 312 268,65€
Dépenses de l'exercice 2021	 252 597,39 €
Déficit 2020 reporté	 54 607,90 €

Excédent d'investissement 2021

5 063.36 €

Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 142 882,79 € en fonctionnement. La somme de 142 882,79 € sera inscrite en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 du budget 2022.

Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de 5 063,36 € en investissement qui sera inscrit en recettes d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les affectations des résultats de fonctionnement et d'investissement présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter . de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

L'adjoint au Maire, Alain BOUTONNET

Envoi au contrôle de légalité le : _

Certificat d'affichage du _ au_